AFFICHAGE INTERNE

Concierge classe II

Début d'affichage : 2020-03-11
Fin d'affichage : 2020-03-18

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler un poste à temps plein **DE CONCIERGE CLASSE II.**

LIEU DE TRAVAIL

École Leventoux – Havre-Saint-Pierre

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à être responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique d'un établissement d'enseignement ou d'un bâtiment. Ce rôle comporte également l'organisation et l'exécution de tels travaux, leur coordination et leur surveillance lorsqu'ils sont effectués avec ou par d'autres personnes salariées. Elle exerce en plus les attributions caractéristiques de la classe d'emplois d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe II.

STATUT D'EMPLOI

Régulier temps plein, 38 h 45/semaine

SUPERIEUR IMMEDIAT

Direction de l'école

HORAIRE

Lundi au vendredi 7 h 30 à 10 h 30 et 13 h à 17 h 45

SCOLARITE ET EXPERIENCE

- Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.
- Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et systèmes d'alarme.
- Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire : 20,79 $/heure
- Prime de disparités régionales : 7 190,00 $ par année (sans dépendant)
  10 789,00 $ par année (avec dépendant)

ENTREE EN FONCTION : Le 1er mai 2020

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné du formulaire de demande d'emploi, à l'adresse suivante, et ce, avant le 18 mars 2020 à 12 h :

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Service des ressources humaines
1235, rue de la Digue
Havre-St-Pierre (Québec) G0G 1P0
Courriel : drh@csmcn.qc.ca

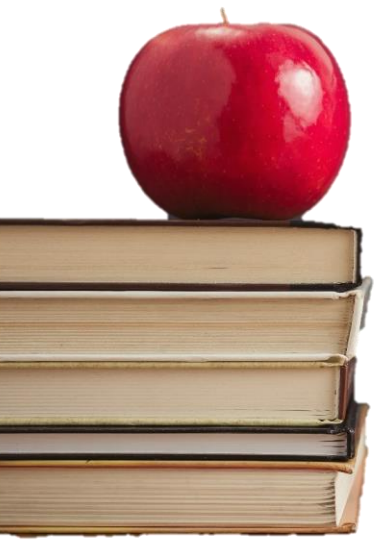

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.